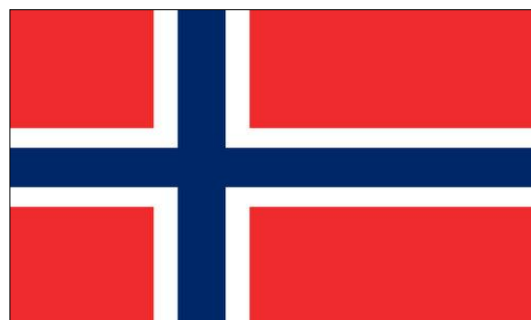
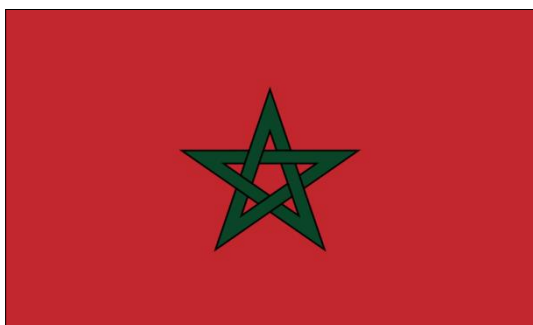




MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

MAROC – NORVEGE



Visite de M. le Secrétaire Général à Oslo
Consultations politiques



Oslo, 27-28 mai 2014

SOMMAIRE

Programme de la visite de Monsieur le Secrétaire Général	3
Biographie de la Secrétaire d'Etat norvégienne	5
Fiche sur la Norvège	6
Fiche sur les relations bilatérales Maroc –Norvège	16
Eléments de langage	28

Bilateral consultations Norway-Morocco
27th – 28th May 2014

Programme (ps: subject to change)

1. Tuesday 27th May

13h00: Courtesy Visit to Mr Morten Høglund, State Secretary/ Ministry of Foreign Affairs (20-30min)

14h00: Meeting with Foreign Affairs Committee/Parliament

19h00: Working dinner, hosted by Mr. Tore Hattrem Director General/Department for Regional Affairs and Development

Place: Engebret Café, Bankplassen 1, Oslo

Time: **19:00**

Topic: Regional issues, including:

- a. Security and stability in Sahel/Sahara
- b. North Africa (including Libya, Egypt and possibilities for regional integration in the Maghreb)
- c. Syria (including foreign fighters and the presidential elections 3rd June)

Participants:

From Norway MFA:

- Mr Tore Hattrem, Director General for the Department for Regional Affairs and Development
- Mr Are-Jostein Norheim, designated Norwegian Ambassador to Morocco
- Ms Elisabeth Jacobsen, Director for the Section for Sub-Saharan Africa
- Mr Arne Gjermundsen, Section for the Middle East and North Africa
- Mr Thomas Dahl, senior adviser on anti-terrorism, Section for Disarmament and Non-proliferation
- Ms Maja H Kjennerud, Section for the Middle East and North Africa

External Experts:

- Mr Morten Bøås, Professor and Researcher at NUPI (Norwegian Institute of International Affairs), with a particular interest in the Sahel/Sahara and Mali
- Ms Cecilie Hellestveit, Researcher at ILPI (International Law and Policy Institute), with an interest in the Arab world and Human Rights

2. Wednesday 28th May in the morning- Consultations

Where: Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Oslo

When: 09:00 – 10:50

09:00 – 09:30: Bilateral issues, including the ministerial meeting and trade

09:30 – 10:00: Human rights and multilateral cooperation

10:00 – 10:15: Break

10:15 – 10:45: Cooperation with the EU (Mediterranean collaboration and EU's Southern Neighbourhood Policy)

Participants:

- Ms Bente Angell-Hansen
- Ms Ingrid Mollestad and/or Mr Baard Hjelde, Section for Human Rights and Democracy
- Mr Jørn Gloslie, Ms Kristin Marøy Stockman and/or Mr Eirik Sandsten, Section for European Policy
- Mr Arne Gjermundsen and Ms Maja Hennig Kjennerud, Section for the Middle East and North Africa

3. Wednesday 28th May in the afternoon, Visit to Bergen

- a. Flight from Oslo 12:45 – arrival in Bergen 13:35
- b. Afternoon programme in Bergen
 - 14:30: Meeting with CMI (Chr. Michelsen Institute)
 - 16:00: Meeting with the Institute for Marine Research
 - 19:00: Dinner in Bergen (Enhjørningen Restaurant)

4. Thursday 29th May: free time/tourism

Estimated return to Oslo: 18:00

Participants in Bergen:

From Norway:

- Ms Bente Angell-Hansen
- Mr Are-Jostein Norheim
- Ms Maja H Kjennerud

From Morocco:

- Mr Nasser Bourita
- TBC

Biographie de Mme. Bente Angell-Hansen

Secrétaire Générale au Ministère des Affaires Etrangères norvégien



Date of Birth

15 December 1951

Education

Degree in social sciences, University of Oslo. Programmes of study: political science, concentrating on international politics; french; public law

Work experience

August 2011 Secretary General, Ministry of Foreign Affairs
2007-2011 Ambassador and Permanent Representative, Permanent Mission of Norway in Geneva
2005-2007 Ambassador to the Republic of Hungary
2000-2005 Director General, Department of International Affairs, Office of the Prime Minister
1998-2000 Chief of Protocol, Ministry of Foreign Affairs
1995 Assistant Director General, Department of Natural Resources and Environmental Affairs, Ministry of Foreign Affairs
1993 Assistant Director General, Department of External Economic Affairs I, Ministry of Foreign Affairs
1991 Head of Division, Department of External Economic Affairs I, Ministry of Foreign Affairs
1990 Head of Division, Department of Natural Resources and Environmental Affairs, Ministry of Foreign Affairs
1986-1990 Executive Officer, North-South Section, Department of Multilateral Development Cooperation, Ministry of Foreign Affairs
1982-1985 Attaché/Second Secretary, Norwegian Embassy in Canberra, Australia
1979 Foreign Service Trainee, Ministry of Foreign Affairs
1978-1979 Executive Officer, Ministry of Trade and Shipping
1976-1978 Research Fellow, Norwegian Institute of International Affairs

Languages

English: excellent

French: good

German: some knowledge

Spanish: some knowledge

Fiche sur la Norvège

Panorama Politique

Les dernières élections législatives ont eu lieu le 9 septembre 2013. L'opposition de droite (4 partis) a largement remporté ce scrutin avec 96 sur 169 sièges au parlement, tandis que la gauche au pouvoir a perdu plus de la moitié des voix obtenues en 2009. Le gouvernement de coalition sortant, réunissant le Parti Travailleiste (PT), le Parti Socialiste de gauche et le Parti du Centre, a été remplacé par un gouvernement de droite.

Le nouveau gouvernement minoritaire est entré en fonction le 16 octobre 2013.

Il compte, pour la première fois, des Ministres du parti du progrès (FrP), dit de droite populiste, au nombre de 7, aux côtés de 11 conservateurs, avec une parité parfaite homme-femme.

Il est dirigé par **Mme. Erna Solberg** (Parti conservateur).

Le portefeuille des Affaires Etrangères a été attribué à **M. Borge Brende** (Parti conservateur), ancien Ministre du gouvernement Bondevik (1997-2000). Il a occupé le poste de Directeur du Forum de Davos jusqu'à sa récente nomination en tant que MAE.

Après ces élections, la Norvège devient le troisième pays d'Europe après l'Autriche (1999), et l'Italie (2001), où une droite populiste « aux accents anti-immigrés » est parvenue à entrer au Gouvernement.

- La composition du Parlement monocaméral (169 sièges) est la suivante :
 - Parti Travailleiste : 55 sièges, (30,8%)
 - **Parti Conservateur: 48 sièges (26,8%)**
 - **Parti du Progrès (droite populiste) : 29 sièges (16,4%)**
 - Parti Chrétien-populaire : 10 sièges (5,6%)
 - Parti du Centre : 10 sièges (5,5%)
 - Parti Libéral : 9 sièges (5,2%) (parti connu pour son soutien aux thèses du polisarario)

- Programme politique du gouvernement Solberg :

La majorité historique obtenue par les 4 partis de droite aux législatives se matérialise par un changement de politique et une série de nouvelles mesures concernant le **secteur de la santé, la compétitivité des entreprises norvégiennes, la simplification du quotidien des habitants, la sécurité et l'état d'alerte, les seniors, les enseignants, et la démocratie locale.**

Le Premier Ministre norvégien a déclaré que le gouvernement mènera une politique **d'immigration et d'asile «stricte mais juste».**

Le gouvernement norvégien a annoncé, en avril 2014, son intention de réduire le nombre d'entreprises publiques. A cet effet, le Ministère du Commerce et de l'Industrie examine la possibilité d'une privatisation totale ou partielle de ces

entreprises. Selon les experts, les fonds étrangers et notamment américains seront les plus importants actionnaires en cas d'une éventuelle privatisation des entreprises publiques.

Panorama Economique

La Norvège a été touchée par la crise internationale (chute de 1,5% du PIB en 2009). Elle a toutefois rapidement retrouvé une croissance dynamique en 2012 (de 3,2%) notamment grâce à la remontée des prix du pétrole et à une relance budgétaire financée sur le fonds pétrolier norvégien.

Les autres indicateurs de l'économie norvégienne sont bons: le taux de chômage est de 3%, l'inflation de 1,4%, avec un excédent commercial et budgétaire. En dépit de la poursuite de l'endettement, le gouvernement n'a pas pu empêcher des augmentations importantes de salaires, qui pèsent sur le budget national et freinent la compétitivité du pays

L'économie norvégienne est essentiellement basée sur les hydrocarbures. Le fonds pétrolier dans lequel est versé la quasi-totalité des revenus des hydrocarbures norvégiens a atteint à la mi-2013, 555 Mds€, contre 515 Mds en 2012. La Norvège est le 6ème exportateur mondial de pétrole, et le 3ème de gaz. C'est l'un des principaux fournisseurs de pétrole et de gaz aux marchés européens. Les investissements dans le secteur pétroliers/gazier ont augmenté de plus de 14% en 2011, et de 12 à 13% en 2012.

L'agriculture et l'industrie lourde sont en déclin par rapport au secteur des services et à celui du pétrole. La problématique de la diversification demeure posée en raison de la base industrielle très faible du pays. Le modèle de croissance pour préparer l'après-pétrole est encore à inventer.

La Norvège, étant le 5ème partenaire de l'UE (dépassant l'Inde et le Japon), a une responsabilité d'aider l'Europe à sortir de la crise, notamment par le biais de contributions au Fonds Monétaire International et à l'Espace Economique Européen (EEE). La Norvège a fourni environ 13,7 milliards de couronnes de 2009 à 2014 pour soutenir la société civile, la démocratie et l'Etat de droit dans l'espace européen.

Les nouveaux marchés dans l'Asie du Sud et de l'Est intéressent les entreprises norvégiennes.

Suite aux attentats du 22 juillet 2011, plus de 1,3 milliards de NOK ont été réservés à des mesures « anti-terroristes », dont 243 millions de NOK à la création d'environ 350 postes de policiers. Les budgets des services de renseignements civil et militaire ont été renforcés pour un total de 187 millions NOK (budget 2013).

Le modèle social norvégien basé sur une distribution équitable de la richesse, demeure un élément fondamental de la politique interne et externe du pays.

Politique Etrangère

- **Priorités de la politique étrangère norvégienne :**

Les changements climatiques, l'ONU, l'OTAN, les questions sur le Grand Nord et les enjeux énergétiques de cette région sont un objectif stratégique pour la Norvège.

La Norvège est membre fondateur de l'ONU, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'AELE, de l'OCDE et de l'OSCE.

- **La Région du Grand Nord :**

La région du Grand Nord (délimitée à l'Ouest par la mer de Norvège et à l'Est par la mer de Barents) est considérée comme un enjeu stratégique en matière de sécurité, dans un contexte marqué par le voisinage avec la Russie. Elle apparaît de plus en plus comme une priorité de la politique étrangère norvégienne, en raison des perspectives d'exploitation des hydrocarbures (25% des ressources pétrolières et gazières mondiales non encore découvertes y seraient localisées), et des ressources halieutiques de plus en plus importantes. C'est pour ces raisons que la Norvège renforce sa position au sein du Conseil arctique, dont elle héberge le Secrétariat permanent à Tromsø.

Le parlement et le gouvernement norvégiens sont en dialogue permanent avec les autres pays scandinaves dans le cadre du Conseil nordique.

Le MAE norvégien a annoncé que le gouvernement débloquera 150 millions NOK pour des projets dans le secteur commercial et industriel dans la région du Grand Nord pour la période 2014-2019. Aussi, la PM norvégienne a annoncé que la Norvège, la Suède et la Finlande, comptent établir un groupe d'experts pour voir comment accroître la coopération entre ces pays dans le Grand Nord. Ce groupe sera chargé d'identifier de nouveaux domaines de coopération en vue de développer la croissance de l'économie durable et devrait présenter son rapport d'ici la fin de l'année 2014.

- **UE :** Avec l'Islande, la Norvège est le seul pays nordique à ne pas avoir adhéré à l'UE. Elle a rejeté l'adhésion à l'UE (référendum : 1972 et 1994), en vue de conserver toute la maîtrise de sa politique en matière de pêche et d'agriculture (exclues de l'accord EEE), et sa prospérité économique fondée sur ses importantes ressources en hydrocarbures. Mais les gouvernements successifs ont cherché à maintenir des liens très étroits avec l'UE, qui demeure le plus grand partenaire économique du pays. La Norvège a accès au marché unique européen à travers l'Espace Economique Européen (EEE), ainsi qu'à l'Espace Schengen depuis 2001.
- Le Gouvernement norvégien avait présenté, le 12 octobre 2012, son livre blanc sur ses relations avec l'UE et l'accord EEE. Dans un communiqué, l'ancien MAE, M. Espen Barth Eid, avait précisé que la Norvège et l'UE partagent les mêmes valeurs et que la coopération avec l'UE est importante pour le secteur commercial norvégien, pour la création de richesse, et pour la société civile.
- La Norvège s'aligne très souvent sur les positions européennes en matière de politique étrangère et participe à des opérations de la politique européenne de sécurité et de défense commune, au renforcement de l'efficacité de l'ONU, et coopère avec l'UE dans les domaines de la lutte contre la déforestation, la

protection de l'environnement et les énergies renouvelables. La Norvège participe financièrement à l'agence Frontex et a signé un accord de coopération avec Europol.

- Lors de son dernier déplacement à Bruxelles, début décembre 2013, la PM norvégienne a déclaré que la contribution norvégienne au fonds de cohésion de l'UE est « déjà généreuse et qu'elle ne compte pas l'augmenter ». Elle a également annoncé que la Norvège souhaite contribuer au groupe d'action européen chargé du dossier de l'immigration pour tenter d'éviter une répétition de la tragédie de Lampedusa en octobre dernier (sans donner de détails sur cette contribution).
- **OSCE** : La Norvège assure la présidence du Comité des Droits de l'Homme de l'OSCE, depuis le 1^{er} janvier 2014. Le MAE norvégien s'était rendu à Kiev dans le cadre de la réunion ministérielle de l'OSCE, début décembre 2013. Il a déclaré qu' « une crise de confiance est entrain de se développer entre le peuple ukrainien et les autorités » et a souligné « la nécessité de respecter le droit de la population à manifester et tient les autorités locales responsable des actes de violence contre les manifestants ».
- **Conseil de l'Europe** : Le norvégien, M. Thorbjorn Jagland, est le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour la période 2009-2014. Le gouvernement norvégien a décidé de soutenir la candidature de M. Jagland pour un second mandat, pour poursuivre le travail de réforme du Conseil de l'Europe. La Norvège s'est associée au Conseil de l'Europe dans un partenariat stratégique pour lancer la campagne « No Hate Speech ». Il s'agit d'un projet destiné à combattre les discours haineux en ligne et ce, à travers des subventions de l'EEE et de la Norvège. Le projet a été lancé le 22 mars 2013 avec pour but d'introduire des mesures concrètes contre les discours de haine en ligne sous toutes leurs formes tout en respectant la liberté d'expression. Le mouvement « No Hate Speec » prévoit un soutien financier à hauteur de 147 millions d'euros aux ONG et autres acteurs de la société civile qui jouent un rôle dans la promotion de la tolérance et des droits fondamentaux. (communiqué du MAE norvégien, mai 2013).
- **OTAN** : L'ancien PM norvégien et actuel président du Parti travailliste, M. Jens Stoltenberg, a été nommé en 2014, Secrétaire Général de l'OTAN. Parmi les plus grands défis de M. Stoltenberg, les médias citent la relation tendue avec la Russie.

La PM Ministre a déclaré, lors de son entretien avec le Secrétaire Général de l'OTAN à Bruxelles, début décembre 2013, que son pays accordait une grande importance à la coopération avec l'OTAN, a confirmé la participation active de son pays au sein de cette organisation, et a annoncé sa contribution à l'Alliance atlantique « Resolute Support Mission de l'OTAN » qui succèdera à la mission FIAS en Afghanistan.

- **OMC** : Le MAE norvégien, M. Borge Brende, avait déclaré en février 2014 que tous les pays doivent contribuer afin d'assurer le succès du cycle de Doha, et

que la Norvège est prête à faire des concessions pour obtenir des résultats. Il avait ajouté que l'OMC constitue un élément important contre les forces les plus protectionnistes, nationalistes et populistes, et a précisé que la mondialisation est un atout pour les pays et contribue notamment à la lutte contre la pauvreté au niveau international.

- **Aide au développement** : La Norvège intervient de façon constante dans l'aide au développement (avec 1% de son PIB en 2012) et dans la résolution des conflits régionaux (accords d'Oslo pour le Proche-Orient, Darfour, Sri Lanka). Elle se situe dans le trio de tête du Comité de l'Aide au Développement de l'OCDE. Ses priorités traditionnelles vont à l'Afrique australe (Tanzanie, Soudan, Mozambique), mais elle a augmenté son aide à l'Asie méridionale (Afghanistan, Pakistan), et plaide pour une coordination de ses efforts avec la politique de l'UE. La Norvège est également parmi les premiers contributeurs volontaires au PNUD, à l'ONUSIDA, et au HCR. Le Ministre du Développement, M. Heikki Eidsvoll Holmås, avait déclaré, en avril 2013, que « la Norvège a donné 10 millions de couronnes supplémentaires à Médecins Sans Frontières pour leur permettre de continuer leur travail ». La Norvège avait déjà donné plus de 60 millions de dollars à Médecins Sans Frontières pour leurs projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine, en 2012.

Le MAE norvégien a déclaré, en mars 2014, que son gouvernement procédera à des changements dans l'Aide Publique au Développement (ADP) pour la rendre « plus efficace ». Le nombre de pays bénéficiaires (actuellement 112) sera réduit, et la Norvège limitera son aide à quelques secteurs. Aussi la Norvège envisage de conclure des partenariats avec les pays bénéficiaires qui s'engagent à œuvrer en faveur d'une bonne gouvernance, à lutter contre la corruption, à s'assurer des revenus fiscaux et un bon climat d'investissement. Les noms des pays bénéficiaires de l'ADP norvégienne seront rendus publics après la présentation de la Loi de finances 2015 en octobre prochain.

- **Diplomatie économique** : Le MAE norvégien a déclaré en mars 2014 que la diplomatie économique et notamment celle visant les économies des pays émergents est particulièrement importante pour le secteur industriel et commercial norvégien.
- **La Norvège avait pris la présidence tournante du Groupe de soutien à la coalition mondiale contre la peine de mort**. A l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre 2012, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Espen Barth Eid, a publié une tribune contre la peine capitale. Dans ce cadre, il a fait appel à une action internationale plus déterminée et a précisé que le Ministère norvégien des Affaires Etrangères a présenté un guide sur les efforts norvégiens dans ce domaine.
- En 2012, le World Economic Forum Global Gender Gap Report (Rapport sur l'inégalité entre les sexes du Forum Economique Mondial) a classé la Norvège au troisième rang des pays dans le monde qui connaissent le plus haut niveau d'égalité entre les sexes. Le 11 juin 2013, les femmes norvégiennes ont fêté 100 ans depuis leur obtention du droit de vote.

- **Proche Orient** : Depuis les Accords d'Oslo qui l'ont propulsée au devant de la scène politique mondiale, la Norvège n'a cessé de jouer un rôle important au Proche Orient, qui fait l'objet d'un engagement constant de la diplomatie norvégienne.
- **Reconnaissance de l'Etat de Palestine** :

La Norvège préside le groupe des donateurs pour la Palestine, dit Comité de Liaison Ad Hoc (AHLC). Le MAE norvégien a déclaré en février 2014 que le gouvernement actuel poursuivra le travail du gouvernement précédent dans ce domaine, tout en précisant que la Norvège n'a pas l'intention d'augmenter son aide financière à la Palestine.

La Norvège avait voté en faveur de l'attribution du statut d'Etat observateur non-membre à la Palestine, à l'Assemblée Générale de l'ONU.

La Norvège avait élevé le statut de la représentation palestinienne à Oslo à une "Mission" en décembre 2010.

La Norvège a voté, le 31 octobre 2011, pour l'admission de la Palestine à l'UNESCO.

La Norvège a voté, le 28 mars 2012, en faveur d'une résolution au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, à Genève, en faveur de la mise en place d'une "mission d'enquête sur les effets des implantations israéliennes sur les droits de l'Homme des Palestiniens".

A l'issue d'une visite de trois jours au Proche Orient (Palestine, Israël et Jordanie), le MAE norvégien avait clairement exprimé l'opposition de la Norvège à la construction de nouvelles colonies israéliennes en territoire palestinien. Il avait également précisé que l'occupation d'Israël de la Cisjordanie est une violation de la loi internationale (novembre 2013).

Le MAE norvégien s'est dit « très préoccupée par la situation humanitaire précaire en Cisjordanie qui risque d'avoir des effets très graves », et estime que « l'embargo israélien étouffe l'économie et le développement dans ce territoire palestinien » (décembre 2013).

Aussi, le MAE norvégien avait qualifié d'« inacceptable » la pratique d'Israël d'emprisonner des mineurs palestiniens (environ 220 mineurs selon UNICEF), il a précisé qu'il a soulevé cette question avec les autorités israéliennes à plusieurs reprises et notamment avec le MAE Avigdor Lieberman, à Tel Aviv, fin novembre 2013.

Après une réunion du Comité de liaison des pays donateurs au siège de l'ONU, qu'il a présidée, le 25 septembre 2012, l'ancien Ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Espen Barth Eide, avait souligné qu'Israël devrait « promouvoir la croissance durable de l'économie palestinienne - qui dépend d'un secteur privé actif - en prenant des mesures plus larges pour améliorer les mouvements de personnes et des biens, le développement, le commerce et les exportations en Cisjordanie et à Gaza, y compris dans la zone C et à Jérusalem Est ».

Le Président israélien, Shimon Peres, a effectué une visite d'Etat à Oslo, les 12 et 13 mai courant. Cette visite a été précédée d'une manifestation organisée par une vingtaine d'organisations pour protester contre la politique du gouvernement israélien. Israël cherche à améliorer son image, fortement ternie en Norvège.

- **Printemps arabe:** Dans le cadre du « Printemps Arabe », l'ancien Ministre norvégien des Affaires Etrangères avait effectué, en mars 2012, une tournée qui l'a conduit en Israël, Palestine, Jordanie, Egypte, Tunisie, Algérie et Maroc.
- **Algérie :** L'ancien Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, M. Jonas Gahr Store, avait effectué en mars 2012, une visite de travail en Algérie à l'invitation de son homologue algérien, M. Mourad Medelci. Le chef de la diplomatie norvégienne avait indiqué que « **l'Algérie est un pays important pour la Norvège** », l'Algérie et le Royaume de Norvège étaient liés par une « coopération internationale au niveau de l'ONU et au sein d'autres espaces », précisant que les deux pays ont « un agenda bilatéral en développement dans les domaines de l'économie, de l'énergie, du social et de la démocratie ».

Cette visite qui avait pour but « l'intensification du dialogue politique et du renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays », était également l'occasion d'examiner les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Sur le plan économique, la coopération énergétique constitue un volet "important" dans la relation algéro-norvégienne, avec la présence en Algérie, depuis 2003, du groupe pétrolier norvégien Statoil "qui maintient une coopération active avec la société algérienne Sonatrach". A l'issue de cette visite, la Norvège et l'Algérie ont procédé à la signature d'un Mémoire d'Entente sur les consultations politiques.

- **Libie :** La Norvège a participé aux opérations en Libye, avec une contribution militaire d'avions F-16. La Norvège avait reconnu le CNT.
- **Tunisie :** Le MAE norvégien avait salué, fin janvier 2014, l'adoption d'une Constitution qui « protège les droits de l'Homme fondamentaux et s'appuie sur les principes démocratiques ». Il a estimé que cette ratification est « un moment historique pour le peuple tunisien et un succès significatif dans la poursuite de la transition politique du pays ». Le MAE norvégien a également félicité la nomination du Président par Intérim, M. Mehdi Jomaa, en déclarant que le nouveau gouvernement doit réussir à « créer une stabilité politique et économique en Tunisie ».
- **Egypte:** La Norvège a vivement condamné les peines de morts prononcés contre des opposants politiques égyptiens. L'ambassadeur égyptien à Oslo a été convoqué au Ministère norvégien des Affaires Etrangères, le 5 mai, pour lui faire part de la protestation de la Norvège contre les derniers jugements prononcés. Le MAE norvégien a précisé que cette « approche brutale des autorités égyptiennes envers les opposants politiques risque d'augmenter la radicalisation et les hostilités dans le pays.»

- **Crise syrienne** : la Norvège a condamné la campagne militaire du régime syrien contre son propre peuple. **La Norvège a soutenu le projet de paix de la Ligue arabe.**
- **La Norvège est membre de l'Organisation de Prohibition des Armes Chimiques (OPCW) pour la période 2012-2014.** Le Ministre norvégien des Affaires Etrangères, M. Borge Brende, avait annoncé, en novembre 2013, que le gouvernement norvégien soutiendra les efforts pour détruire les armes chimiques en Syrie, conformément à la résolution 2118 du Conseil de Sécurité. La Norvège et le Danemark se sont mis d'accord pour contribuer au transport des armes chimiques en dehors de la Syrie pour être détruits. Une frégate norvégienne, une danoise ainsi qu'un navire civile norvégien et un danois ont participé à l'opération de transport de 700 tonnes de produits chimiques les plus dangereux, qui a débuté le 7 janvier 2014.
- M. Borge Brende, avait annoncé, en novembre 2013, que son pays augmentera l'assistance humanitaire à la Syrie et aux pays voisins, **ce qui élève l'assistance norvégienne à la Syrie, depuis le début du conflit, à 850 millions de couronnes, faisant ainsi de la Norvège le 6^{ème} donateur humanitaire pour la Syrie et les pays avoisinants.**
- La Norvège a décidé d'accueillir 1000 réfugiés syriens en coopération avec le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés.
- La Norvège avait annoncé, le 26 mars 2012, la fermeture de son ambassade à Damas en invoquant des raisons de sécurité. Environ 40 Norvégiens étaient immatriculés à l'Ambassade.
- **Mali** : M. Heikki Holmås, Ministre du Développement international, avait participé, le 14 mai 2013, à Bruxelles, à la conférence des pays donateurs pour le Mali. La Norvège avait débloqué **40 millions de NOK pour l'organisation des élections au Mali en juillet 2013.** Il avait précisé «qu'il est important que ces élections constituent le point de départ d'un processus de réconciliation dans le pays». Le Ministre norvégien était revenu sur les conséquences pour l'Europe et la Norvège d'une persistance d'une situation instable au Mali, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues et les risques d'actes terroristes, tels qu'à In Amenas où les intérêts de la Norvège à l'étranger ont été touchés. M. Holmås avait mis également en avant l'engagement de la Norvège dans le Sahel dans le domaine humanitaire et alimentaire, ainsi qu'en faveur des personnes déplacées. Aussi les autorités norvégiennes ont fait savoir qu'elles sont en train de développer une **nouvelle stratégie pour la région du Sahel.**
- La Norvège avait annoncé son soutien aux forces de maintien de la paix de l'ONU au Mali, pour venir en renfort aux troupes françaises basées dans le pays. Le Secrétaire d'Etat au Affaires Etrangères, M. Torgeir Larsen, avait affirmé que **« la Norvège donne la priorité à une plus grande participation dans les forces de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et qu'il est naturel pour la Norvège d'envisager de contribuer à une force de l'ONU au Mali ».**

- **Ukraine:** Dans un communiqué, le MAE norvégien, M. Borge Brende, a déclaré en mars dernier qu'une « lourde responsabilité revient à la communauté internationale pour aider l'Ukraine, et que l'intervention russe en Crimée, constitue l'une des crises politiques et de sécurité les plus graves en Europe depuis la guerre froide ». Il a précisé que la Norvège continuera à considérer la Crimée comme faisant partie de l'Ukraine », et déclaré que la Norvège se joint aux mesures restrictives de l'UE vis-à-vis des responsables en Russie et en Crimée.

La Norvège est parmi les 18 pays membres de l'OSCE ayant décidé de participer à la force militaire d'observation non-armée que l'organisation a envoyé sur place. Le MAE norvégien a condamné l'escalade militaire russe dans la région et a déclaré que la Norvège suivra la ligne de l'OTAN si la Russie continue à violer les droits de l'Homme.

Le PM norvégien a déclaré que la solution à long terme pour résoudre le conflit en Ukraine est de réussir à stabiliser l'économie du pays. La Norvège est prête à contribuer au paquet d'aides financières qui sera proposé à l'Ukraine via le FMI.

- **Iran :** Suite à l'annonce de l'accord avec l'Iran sur le programme nucléaire iranien, le Chef de la diplomatie norvégienne, M. Børge Brende, a déclaré le 24 novembre 2013, que cet accord est « une victoire pour la diplomatie ». Il a rappelé que résoudre le différend autour du programme nucléaire iranien par voie diplomatique est important pour la paix dans le monde. « Il s'agit d'une première étape historique, mais des efforts restent encore à faire avant d'aboutir à un accord final. ». La Norvège, en tant que membre de l'Agence Internationale d'Energie Atomique (AIEA), aura la responsabilité de vérifier l'application par l'Iran de ses obligations prévues par l'accord. Parmi les dispositions de cet accord, l'accès et l'inspection des sites de Natanz et Fordow entre autres.

Chine : Le MAE norvégien, M. Børge Brende, a déclaré, en mars 2014, que les autorités norvégiennes souhaitent la normalisation des relations bilatérales entre la Norvège et la Chine, qui ont été affectées suite à la décision du Comité Nobel norvégien d'attribuer le prix Nobel de la Paix 2011 au dissident chinois Liu Xiaobo, décision fortement condamnée par la Chine.

- **Centre Afrique :** Suite à la détérioration de la situation humanitaire en Centre Afrique, la Norvège a alloué une somme de 20 millions de couronnes à l'UNICEF pour ses efforts dans la protection des enfants dans ce pays. En 2013, le total de l'aide humanitaire attribuée par la Norvège à la République de Centre Afrique s'est élevé à 58,3 millions de couronnes norvégiennes.

En février 2014, le MAE norvégien a annoncé que le gouvernement norvégien a décidé de consacrer 60 millions de couronnes supplémentaires à l'assistance humanitaire en Centre Afrique.

Le gouvernement norvégien a attribué 6 millions de couronnes pour appuyer la mission de maintien de la paix en République centrafricaine (MISCA). Cette

contribution a été annoncée lors de la conférence des donateurs organisée par l'Union Africaine, à Addis Abeba, en février 2014.

- **Sud-Soudan:**

Le 20 mai 2014, la Norvège a abrité une Conférence de donateurs pour le Sud-Soudan co-présidée par le MAE norvégien et la Secrétaire Générale adjointe du Bureau des Nations Unies Affaires Humanitaires (OCHA), suite à une demande de l'ONU. Le MAE norvégien a indiqué que « la société internationale doit répondre à la crise d'une manière beaucoup plus robuste. Il y a un besoin d'argent, et ce besoin est urgent ». Selon M. Brende, cette Conférence a permis d'attirer l'attention sur la situation au Sud-Soudan, et de mettre l'accent sur la responsabilité d'agir. Le gouvernement norvégien a annoncé que la Norvège consacrerait 63 millions de dollars (USD) à l'aide humanitaire au Sud Soudan, qui s'ajoutent aux 17 millions de dollars USD alloués par la Norvège cette année.

Le MAE norvégien avait qualifié d'«inacceptable» les accusations «déraisonnables et sans fondement» contre la mission de l'ONU au Sud Soudan (mars 2014). Il avait précisé que la MINUSS (Mission des Nations Unies au Soudan du Sud) et l'Envoyée Spéciale des Nations Unies, jouissent de la pleine confiance de la Norvège.

Le MAE norvégien avait exprimé son inquiétude face aux combats au Sud-Soudan et son encouragement des parties au conflit à faire preuve de plus de retenue et à rechercher une solution politique à ce conflit.

L'Ambassade de Norvège au Sud-Soudan a été fermée, pour des raisons de sécurité, et le personnel diplomatique a commencé à être évacué.

- **Afghanistan:**

La Ministre de la Défense, Mme Ine Marie Eriksen Søreide, avait annoncé, le 24 novembre 2013, que les soldats norvégiens pourraient être maintenus en Afghanistan pendant plusieurs années au-delà de 2014. En réaction, le Parti Libéral et le Parti Chrétien-populaire ont demandé qu'un examen complet de la mission militaire norvégienne dans le pays soit fait « afin d'en tirer les leçons pour des futures opérations militaires ».

- **Afrique :**

Une Conférence a été organisée à Oslo, le 17 octobre 2013, sur « la triple menace en Afrique (Boko Haram, Al-Shabab, et Al-Qaida au Maghreb et au Sahel) : la montée des mouvements transnationaux et jihadistes sur le continent ». Cette Conférence, organisée par le Centre d'Information et de Développement de l'Afrique (ACID) en Norvège et financée par l'Agence Norvégienne de Développement et de Coopération (NORAD), a connu la participation du corps diplomatique africain, des représentants religieux d'obédience musulmane, des chercheurs norvégiens et africains ainsi que plusieurs ONG et organisations. L'ACID est un Think tank africain créé en 2005 par des ressortissants africains.

Relations bilatérales

Maroc –Norvège

I- Relations Diplomatiques

Les relations diplomatiques entre le Maroc et la Norvège datent de 1958.

En décembre 1959, le Maroc a ouvert une Ambassade à Oslo pour couvrir trois pays scandinaves (la Norvège, la Suède et le Danemark).

L'ouverture pour la première fois de l'Ambassade du Maroc en Norvège a eu lieu en 1992. Fermée deux ans plus tard, pour réciprocité, elle a été re-ouverte en 1997.

Les relations entre le Maroc et la Norvège sont passées par une période de froid qui a débuté en juillet 2009 et a duré près de 2 ans, à cause de l'exfiltration illégale des enfants de l'athlète Khalid Skah et l'implication de l'Ambassade norvégienne à Rabat dans cette affaire. Une commission rogatoire a été mise en place pour enquêter sur cette affaire. Une plainte officielle du Ministère de la Justice marocain près du tribunal de 1^{ère} instance a été déposée, le 15 février 2012, contre l'ex épouse de M. Skah, et transmise aux autorités norvégiennes par l'Ambassade à Oslo. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international, Skah est arrêté à l'aéroport de Paris Orly en attendant son extradition vers la Norvège. En avril 2014, la cour d'appel de Paris rend un avis contre la demande d'extradition.

II - Relations Bilatérales

Echanges de visites

La dernière session de consultations politiques a eu lieu à Rabat, le 14 juin 2013, à l'occasion de la visite de la Secrétaire Générale du MAE norvégien, Mme Benete Angell-Hansen. **La première commission consulaire entre les deux pays a eu lieu le 17 juin 2013**, en marge de cette visite.

Des consultations politiques au niveau des Secrétaires Généraux, s'étaient tenues à Oslo, les 27 et 28 novembre 2012.

La visite de l'ancien MAE norvégien, M. Jonas Gahr Store, le 2 mars 2012, a permis de donner un nouvel élan aux relations bilatérales entre les deux pays. Lors de cette visite les deux MAE ont procédé à la **signature d'un Mémorandum d'Entente sur les consultations politiques**. Une invitation a été adressée, le 13 juillet 2012, à Monsieur le Ministre par M. Store pour effectuer une visite à Oslo.

Monsieur le Ministre avait adressé une lettre d'invitation à son homologue norvégien, M. Borge Brende, pour effectuer une visite de travail au Maroc. M. Brende propose la période du quatrième trimestre 2014.

Le Directeur politique et Conseiller spécial de la région Sahel, Ancien envoyé spécial de l'ONU en Afghanistan, M. Kai Eide, s'est entretenu avec M. le Secrétaire Général au MAEC le 24 mai 2012, lors de sa visite au Maroc pour

participer, le 23 mai 2012, à la réunion des Ambassadeurs norvégiens de la région MENA.

Le Secrétaire d'Etat chargé du Développement international au MAE norvégien, M. Arvinn Eikeland Gadgil, s'est entretenu, le **11 septembre 2012**, avec M. le Ministre et le Directeur des Organisations Internationales et des Nations-Unies, en marge de sa participation aux travaux de la 3^{ème} Consultation régional sur « le renforcement des capacités civiles dans le monde arabe au lendemain d'un conflit » qui s'est tenue à Rabat. Le Secrétaire d'Etat norvégien s'est « félicité des efforts du Maroc qui a toujours œuvré pour le renforcement des relations de coopération tripartite ».

Lors d'un entretien, le 25 septembre 2012, de M. l'Ambassadeur à Oslo avec la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Mme Gry Larsen, cette dernière lui a fait part de l'intention de son Département d'organiser et de financer une conférence destinée à la société civile des pays de l'Afrique du Nord, pour débattre des perspectives régionales de la question des droits de la femme. Elle a exprimé le souhait d'une participation active de la société civile marocaine à cette rencontre dont la date n'a pas été fixée. Mme Gry Larsen qui est ancienne Présidente de la Jeunesse du Parti Travailleuse, était connue pour son soutien au Polisario. Elle a été invitée pour prendre part aux travaux de la conférence régionale sur la peine de mort au Moyen Orient et en Afrique du Nord qui a eu lieu à Rabat, du 18 au 20 octobre 2012.

L'affaire Skah a pesé sur les relations bilatérales entre 2009 et 2011. Durant cette période, la partie marocaine a gelé ses contacts avec Oslo qui tentait par tous les moyens de minimiser l'affaire et dégager toute responsabilité de l'Ambassade. Les visites durant cette période étaient limitées et concernaient presque exclusivement cette question.

Visite du Directeur Général Adjoint de la Direction des Affaires Régionales et du Développement au Ministère norvégien des Affaires Etrangères, M. Andreas Gaarder, au Maroc, le 20 novembre 2009, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec plusieurs Directeurs de ce Département. Les discussions de M. Gaarder avec les responsables du Ministère ont essentiellement porté sur l'affaire de l'athlète marocain Khalid SKAH ainsi que sur les moyens de relancer les relations bilatérales entre les deux pays

Une délégation du Ministère norvégien des Affaires Etrangères conduite par M. Andreas Gaarder, Directeur Général Adjoint des Affaires Régionales et du Développement a visité Rabat en juin 2011, avec pour objectif d'amorcer une coopération politique approfondie, comme ceci a été conclu lors de la rencontre entre les MAE des deux pays, le 23 septembre 2010, à New York.

Visite d'une délégation norvégienne à Laâyoune et à Rabat, du 13 au 21 novembre 2011, pour s'enquérir sur la situation au Sahara marocain et sur les droits de l'Homme, afin de permettre aux autorités norvégiennes d'immigrations d'examiner et de statuer sur les demandes d'asiles émanant d'individus qui prétendent être persécutés au Sahara marocain ainsi que de rencontrer des ONG partenaires de l'ONG internationale « Global Rights » active dans le domaine des droits de la femme.

Participation d'une délégation du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, aux travaux du Forum international sur les produits de la mer, du 6 au 8 mars 2012, à Oslo.

Soutien aux candidatures

La Norvège a soutenu la candidature du Maroc au poste de membre du Conseil des droits de l'Homme pour la période 2014-2016.

Selon un responsable au Ministère norvégien des Affaires Etrangères, la Norvège appuiera la candidature de l'Ambassadeur Bennouna au poste de Juge à la CIJ pour la période 2014-2024.

Coopération au niveau des instances régionales et internationales

L'ancien MAE norvégien a félicité, le 14 février 2012, le Maroc pour le rôle qu'il a joué en tant que membre arabe du Conseil de sécurité. M. Store a déclaré que la Norvège est en faveur d'une action commune avec le Maroc au niveau multilatéral, aussi bien à Genève qu'à New York.

Question du Sahara marocain

Position du pays et principales déclarations

La Norvège soutient les efforts du Secrétaire Général de l'ONU visant à trouver une solution négociée et mutuellement acceptable.

A l'instar des autres pays nordiques, la Norvège soutient l'élargissement du mandat de la MINURSO aux droits de l'Homme.

L'ancien MAE norvégien, M. Store, a souligné, lors d'un entretien avec l'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Oslo, en avril 2014, qu'il y a une **dualité d'approche** de la part des responsables norvégiens, qui fait que **la position de la Norvège se présente à deux niveaux** :

Une approche juridique : « le recouvrement du Sahara est soit une *annexion* pour les uns ou une *occupation* pour les autres ».

Une approche politique : elle prévaut depuis 2010, sous l'égide de M. Store et favorise l'utilisation du langage du Conseil de Sécurité.

Lors de son entretien, en mars 2012, avec Saadeddine. El Othmani, alors ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Jonas Gahr Store, l'ancien MAE norvégien avait mis en exergue la pression exercée sur son gouvernement par **la jeunesse** de tous les partis politiques norvégiens. Il avait ajouté avoir constaté une unanimité dans la société norvégienne, à défendre le principe du droit des peuples à disposer d'eux même. Il avait expliqué cet attachement par l'histoire propre de la Norvège.

Après la nomination de M. Borge Brende, actuel Ministre des Affaires Etrangères, les responsables du Département MENA ont communiqué à notre Ambassade à Oslo, que **la nouvelle Direction politique ne favorise pas l'émergence de « micro Etats sans réelle capacité pour faire face aux menaces sécuritaires prévalant dans la région ».**

Le Ministère des Affaires Etrangères norvégien, déconseille aux entreprises norvégiennes toute activité ou participation à des activités au Sahara. Le

Secrétaire d'Etat norvégien, Bard Glad Pederson, titulaire du portfolio de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient au même Département a déclaré, dans une interview à la radio publique NRK (mars 2014) : **« les industriels norvégiens ne devraient pas faire des affaires au Sahara occidental. Nous ne reconnaissons pas l'annexion par le Maroc de cette zone ».**

La question du Sahara fait, de temps en temps, l'objet de questions au sein du Parlement norvégien. **En mars 2014, le MAE norvégien a réitéré la position ferme de son pays qui consiste à soutenir les efforts des Nations-Unies dans la recherche d'une solution politique devant permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination,** en réponse à une question écrite d'un député norvégien. M. Brende avait déclaré, par la même occasion, que **son pays soutien la prorogation du mandat de la MINURSO pour inclure le respect et la protection des droits de l'Homme au Sahara.**

La députée Trine Skei Grande (Leader du Parti liberal), avait adressé, le 10 avril 2013, une question écrite à l'ancien MAE norvégien, M. Espen Barth Eide, l'interpellant sur la position de la Norvège, quant à l'inclusion d'un mécanisme de droits de l'Homme dans le mandat de la MINURSO. Dans sa réponse, le 16 avril, M. Eide avait souligné que **« la position de la Norvège dans le conflit du Sahara occidental est de « soutenir les efforts de l'ONU pour parvenir à une solution politique juste et durable qui garantisse le droit de la population sahraoui à l'autodétermination, et à exiger que les deux parties respectent les droits de l'Homme ».**

M. Eide avait précisé que **« la Norvège appuie l'extension du mandat de la MINURSO à la surveillance des droits de l'Homme et que son pays travaille dans ce sens en coopération avec d'autres pays en vue de faire adopter cette mesure par le Conseil de Sécurité ».**

En réponse à une question écrite au Parlement, en mars 2011, l'ancien MAE norvégien, avait déclaré que :

Le Maroc n'a pas le droit d'exploiter les ressources de la région comme si elles lui appartiennent ;

Au cas où il y a un différend sur la souveraineté d'un territoire, une consultation doit avoir lieu avec les parties au sujet de l'exploitation des ressources maritimes ;

Tout accord d'exploitation des ressources doit être conclu dans le cadre de la loi internationale ;

Le Gouvernement norvégien déconseille les activités des entreprises privées dans la région.

Réaction du MAE norvégien, M. Espen Barth Eide, le 26 avril 2013, suite à l'adoption de la résolution 2099 : **« Je suis heureux de signaler que les parties demeurent engagées à continuer les négociations de paix, néanmoins, elles doivent montrer encore plus de détermination pour réussir. Une solution à ce conflit de longue durée ainsi qu'une coopération plus étroite entre les pays voisins et les autres Etats de la région contribueraient énormément à la stabilité et la sécurité en Afrique du Nord et dans la région du Sahel. La Norvège a l'intention de suivre de près la situation**

des droits de l'Homme et est disposée à aider l'ONU et les deux parties dans ce domaine. En principe, la Norvège estime que la surveillance des droits de l'Homme devrait être introduite à toutes les opérations de l'ONU. »

Le MAE, M. Eide, a tenu, le 19 avril 2013, un briefing programmé dans les travaux du Congrès de son Parti Travailleuse, à l'attention des représentations diplomatiques (**en présence du Polisario**). M. Eide a spécifié que « **la Norvège ne peut procéder en l'état actuel à la reconnaissance** (sans expressément nommer la Rasd), **mais qu'elle accorde une attention particulière aux violations des droits de l'Homme au Sahara occidental** ». Il a fait part à l'audience, des démarches entreprises par la Norvège, en concordance avec les autres pays nordiques et autres, pour œuvrer pour une prise en charge de la question des droits de l'Homme par la MINURSO. Il a également ajouté **qu'il est important de soutenir le processus politique afin que les deux parties, le Maroc et les « sahraouis » puissent parvenir à un accord**, et a rappelé, à cet égard, les efforts de la Norvège pour faciliter, en tandem avec Cuba, les négociations entre le gouvernement colombien et les rebelles Farc.

L'ancien Secrétaire d'Etat au MAE norvégien, M. Torgier Larsen, avait participé, le 7 juin 2012, au séminaire « Sahara Occidental, la dernière colonie ». Lors du débat, les réponses du **Secrétaire d'Etat, ont reflété la position officielle de la Norvège.** Il avait déclaré ce qui suit :

Il ne s'agit pas d'une occupation au Sahara. L'ONU se réfère au « Sahara Occidental » en tant que **territoire non autonome** et « **non pas comme un territoire occupé** ».

Il y a deux parties, mais d'autres acteurs sont impliqués.

Le conflit remonte à l'époque de la guerre froide et il est difficile de bien comprendre toutes ses ramifications.

L'élargissement du mandat est au Conseil de Sécurité et il n'est plus utile de continuer d'en parler.

La Norvège a soulevé la question de la liberté d'organisation, lors de l'examen du rapport périodique du Maroc à Genève.

La reconnaissance de la Rasd n'est pas à l'ordre du jour. « Elle ne correspond pas à nos critères de la reconnaissance ». Ceux qui ont reconnu la Rasd ont pris parti dans ce conflit.

Compte tenu du Statut du « Sahara Occidental », **la Norvège n'encourage pas les compagnies norvégiennes à investir au Sahara, mais n'empêche pas non plus, de le faire.**

L'Accord AELE exclut «le Sahara Occidental de son champ d'application».

Chaque année et surtout en avril, une délégation composée des seconds des Ambassades des pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande, Norvège), effectue une visite dans les **provinces** du Sud.

Activisme

Le représentant du Polisario en Norvège est le dénommé Khalil Limam. Il a été reçu en avril 2014 par le Chef du Parti libéral norvégien (parti d'opposition), Mme. Trine Skei Grande, qui a réitéré le soutien de son parti au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, et son soutien à l'extension du mandat de la MINURSO pour inclure la surveillance de la situation des droits de l'Homme au Sahara.

Le soi-disant coordinateur du Polisario avec la MINURSO, M'hamed Khaddad, avait effectué une visite à Oslo, en février 2013 et a été reçu par la Conseillère politique, Mme Catherine Radim. Suite à cette visite, la Secrétaire d'Etat, Gry Larsen, a déclaré que: «L'entretien accordé à Khaddad ne doit aucunement avoir d'incidence sur la qualité des relations bilatérales entre le Maroc et la Norvège. Mme Radim et Khaddad se connaissent depuis longtemps dans le cadre de l'internationale socialiste. Khaddad a exprimé ses craintes quant à une possible radicalisation des jeunes des camps face à une situation politique et économique difficile. A cette occasion, **Mme Bente Angell-Hansen, Secrétaire Générale, a indiqué que les événements tragiques d'Ain Amenas et la situation au Mali soulignent plus que jamais «la nécessité d'une coopération sécuritaire renforcée».**

Le dénommé Mohammed Lamine Daddi, présumé Ministre de la santé de la « rasd», s'était rendu, le 25 octobre 2012, à Oslo. Il a été reçu en tant que membre du polisario et non en tant que Ministre de la « RASD », par un simple conseiller du Département Humanitaire du Ministère norvégien des Affaires étrangères, en présence d'un représentant du Département MENA. Cet entretien a porté uniquement sur les aspects humanitaires.

La société civile norvégienne est réceptive aux thèses du Polisario. Elle s'active dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles et des droits de l'Homme dans le Sahara marocain et les camps de Tindouf.

La presse et les médias norvégiens sont également sensibles aux thèses des séparatistes :

Un documentaire traitant de la question du Sahara, et reprenant les thèses défendues par les adversaires de notre intégrité territoriale, a été diffusé le 18 septembre 2013 sur la chaîne publique norvégienne NRK2.

Le quotidien VG, journal norvégien à large diffusion, avait publié le 12 octobre 2012 un article avec la photo d'Aminatou Haidar, proposé au prix Nobel de la paix par la parlementaire norvégienne Mme Trine Grande.

Le Conseil norvégien des réfugiés (NRC), qui est une ONG norvégienne créée en 1946, a publié, en février 2014, un rapport qui dénonce la situation des droits de l'Homme au Sahara. Ce rapport intitulé « pays occupé, peuple déplacé », critique la

position de certains pays occidentaux comme les Etats-Unis, la France, ou l'Espagne qui « observent soit des positions d'indifférence ou s'opposent carrément aux droits légitimes des sahraouis ». Ce rapport appelle « la communauté internationale à faire pression sur la France pour qu'elle cesse d'entraver le contrôle des droits de l'Homme au Sahara Occidental et les efforts visant à trouver une solution juste et permanente au conflit ». Un appel dans ce sens y est également lancé à la Norvège pour l'inciter à jouer un rôle influent dans ce sens. Ce rapport dénonce également « l'exploitation illégale des ressources naturelles du peuple sahraoui », déplore « l'accord de pêche conclu en décembre dernier entre le Maroc et l'UE et qui inclut les eaux territoriales du Sahara occidental ». Ce rapport appelle également les sociétés norvégiennes à ne conclure aucun accord d'investissement avec les autorités marocaines incluant le Sahara occidental.

Le « Comité norvégien de soutien pour le Sahara occidental » et « l'Association pour les sahraouis en Norvège » ont organisé en mars dernier, une manifestation devant l'Ambassade de France à Oslo pour « exiger que la France cesse d'entraver le travail pour la promotion des droits de l'homme au Sahara », et ce avant l'examen du mandat de la MINURSO par le Conseil de Sécurité de l'ONU en avril 2014.

Le Comité norvégien de soutien pour le Sahara avait publié, le 6 novembre 2012, sur son site de propagande de polisario, un article faisant état de l'expulsion, à Laâyoune, de quatre ressortissant norvégiens, membres de la jeunesse du Parti travailliste et celle du parti du Centre (actuelle coalition au pouvoir). Selon ledit article, les quatre ressortissants norvégiens avaient l'intention de se réunir avec des « militants sahraouis » des droits de l'Homme afin de discuter des plans de l'UE de conclure un nouvel accord de pêche avec le Maroc.

Selon SPS, trois délégations norvégiennes auraient été expulsées du Sahara en moins d'un mois. La dernière délégation composée de 4 citoyens norvégiens et conduite par le vice-président du Parti du Travail de la ville de Bergen, aurait été expulsée de la ville d'El Aaiun, le 5 mai courant. Ces ressortissants norvégiens souhaitent, selon la même source, interviewer des militants sahraouis sur les droits de l'Homme au Sahara et l'exploitation « illégale » du pétrole dans ce même territoire. Suite à cette expulsion, le député travailliste, Asmund Aukrust, a adressé une question écrite au MAE norvégien, pour l'interpeller sur sa réaction par rapport à ces expulsions et sur l'éventualité de son intention de discuter de ces cas avec les autorités marocaines.

Pour rappel, l'expulsion, **le 6 novembre 2012, de quatre ressortissants norvégiens, membres de la jeunesse du Parti travailliste** avait entraîné un durcissement dans les positions de ladite jeunesse vis-à-vis de la question du Sahara, qui s'est traduit par l'adoption, en avril 2013, d'une motion au sein du congrès du Parti travailliste appelant à la reconnaissance de la pseudo Rasd.

Le « Comité norvégien de soutien au Sahara occidental » a fait savoir que **« trois Norvégiens ont été expulsés, le 10 mai 2013, du Sahara occidental où ils**

suivaient les manifestations en cours contre la présence marocaine dans cette région ». Selon ce Comité, des policiers en civil leur ont demandé de quitter le pays pour des raisons de sécurité (Aftenposten). Cette expulsion de trois ressortissants norvégiens de la ville de Laâyoune, le 10 mai 2013, a fait l'objet d'une large couverture par les médias norvégiens qui ont précisé que ces trois ressortissants se sont rendus au Sahara de leur propre initiative. Il est à noter que l'un des expulsés, le dénommé Ingar Langli, est un membre du syndicat norvégien **Energie Industrie**. L'organisation de la jeunesse de ce syndicat avait tenu, en date du 8 janvier 2013, une manifestation devant notre Ambassade à Oslo pour exprimer son soutien aux thèses du Polisario.

Plusieurs sociétés investissant au Sahara, exclues du fonds de retraite norvégien (KLP)

Le «Comité de soutien au peuple du Sahara occidental» a publié sur son site, le 5 juin 2013, l'exclusion de la compagnie pétrolière française Total du fonds de retraite norvégien KLP, en raison de ses investissements au Sahara, considérés par KLP comme contraires à l'éthique. Total ne sera donc plus inclus dans le portefeuille de placements de KLP à cause de ses activités d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes du Sahara. KLP possède 2,06% du capital de Total, ce qui en fait le quatrième actionnaire de la compagnie.

La société FMC a également fait l'objet d'une mesure d'exclusion de la part du fonds souverain norvégien en raison de ses importations de phosphate de la région du Sahara, avant d'y être réintégrée après avoir pris l'engagement devant le conseil éthique dudit fonds de mettre un terme à ses importations de phosphates de la région du Sahara (23 janvier 2013).

La société Sjovik a des activités au Sahara depuis 2006 et n'a pas l'intention de se retirer, rétorquant qu'elle se conforme aux lignes directrices de l'OCDE. Cette société a saisi notre Ambassade à Oslo pour s'enquérir des démarches que cette Ambassade compte entreprendre à ce sujet. Un navire appartenant à cette même société est entré en collision avec un bateau de pêche marocain à l'entrée de Dakhla, en mars dernier, et les réseaux pro-polisario ont exploité cet accident pour faire pression sur la société Sjovik afin qu'elle cesse ses activités au Sahara.

III – Relations Economiques et Commerciales

1) Echanges Commerciaux avec la Norvège

Les échanges commerciaux entre la Norvège et le Maroc restent faibles. En 2013, le volume global est de 1 276 millions de dh, dont 813M d'importations et 463 M d'exportations soit un déficit de 350 M de dh.

Principaux produits échangés: Les importations du Maroc portent essentiellement sur les produits sidérurgiques, énergétiques, papier et cartons, les engrais, machines et appareils divers.

Les importations de fruits et légumes en provenance du Maroc auraient augmentées de 60% selon les derniers chiffres de la société norvégienne BAMA (le plus important importateur et distributeur de fruits et de légumes en Norvège). Cette société ambitionne de se lancer prochainement dans l'importation de pommes de terre marocaines.

2) Coopération Economique

Principaux accords économiques :

L'accord sur la lutte contre la pêche illégale, 13.09.2006.

L'accord de libre échange entre les Etats de l'Association de Libre Echange (AELE : Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse), 19.06.1997.

Convention tendant à éviter la double imposition, entrée en vigueur le 13.05.1974.

Certaines entreprises, basées dans les provinces du Sud se retrouvent pénalisées par les autorités norvégiennes lorsqu'elles exportent leurs produits vers la Norvège (cas de KB Fish et Sépomar Sahara). Ces entreprises ne bénéficient pas des avantages accordés dans le cadre de l'AELE.

Concernant les activités économiques dans les provinces du Sud, l'ancien MAE, M. Jonas Store, avait précisé, lors de sa visite au Maroc (mars 2012), qu'en règle générale, les autorités norvégiennes exigent que tout investissement bénéficie aux populations locales.

Le Maroc a signé en juin 1997 à Genève un Accord pour l'établissement progressif d'une zone de Libre Echange avec l'Association européenne de Libre échange (AELE) qui inclue la Norvège, l'Islande, la Suisse et Liechtenstein.

Quant aux investissements au Maroc, la Norvège était située en 2010 au 47^{ème} rang parmi les investisseurs étrangers pour un montant de 6,7 millions de DH contre 22.9 millions de DH en 2009.

Les IDE de la Norvège au Maroc

La Norvège est classée à la 35ème position en tant qu'investisseur étranger au Maroc en 2013.

Le flux d'IDE a connu une évolution annuelle moyenne de près de 22,72% entre 2009 et 2013.

De nombreuses entreprises norvégiennes ont investi au Maroc telles que : Aalborg International (Electronique maritime), Soremar (Radio électronique maritime), Jotun Maroc (peintures et revêtements maritimes), Nera Networks Maroc (Communication Satellite), Nortis (Télécommunications), Simrad (Electronique maritime), Sopec (Pêche côtière), Sovapex (Farines de poisson), Yara (Fertilisants).

Coopération dans le domaine des pêches

La coopération entre les deux pays dans le domaine des pêches maritimes est axée pour l'essentiel sur le volet de la recherche halieutique. L'Institut National de Recherche Halieutique marocain et «SONTEC Fisheries and Aquaculture Norway» avaient signé un mémorandum d'entente en septembre 2006.

Coopération pétrolière

Dans ce domaine, l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières avait signé, le 23 avril 2004, un contrat de reconnaissance et d'évaluation du potentiel pétrolier de la zone «Safi Offshore Nord Ouest» avec la société norvégienne Norsk Hydro Produksjon A.S.

Energies renouvelables

Le Président et fondateur de l'entreprise norvégienne SCATEC, M. Alf Bjorseth, un des leaders mondiaux en matière d'énergies renouvelables, a fait part à notre Ambassade à Oslo, en mars 2014, de son souhait de s'enquérir auprès des autorités marocaines si notre pays est intéressé par des investissements dans la construction de projets d'éoliennes offshores. Il a affirmé que si tel était le cas, SCATEC pourrait mettre toute l'expertise de sa filiale *Nor Wind* au profit de notre pays, soulignant que cette filiale a procédé à l'installation d'éoliennes offshores en Allemagne. Le responsable norvégien a sollicité à cet égard de la documentation actualisée sur le projet marocain d'énergie solaire et un point de contact auprès des autorités compétentes marocaines afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre de pistes de coopération.

Tourisme :

Plus de 10.000 touristes norvégiens se rendent au Maroc chaque année.

Pour le touriste scandinave, le Maroc pourrait être une destination d'hiver, au même titre que la Turquie, la Grèce et l'Égypte.

La compagnie norvégienne «Norwegian Air Shuttle» a ouvert une ligne directe charter hebdomadaire Oslo-Marrakech-Agadir, en collaboration avec l'agence «Top Voyage de Marrakech» le 29 octobre 2007. Cependant, cette compagnie avait annoncé, en avril 2011, sa décision d'arrêter ses vols vers Marrakech, dans un premier temps.

VI - Communauté marocaine

Le nombre de ressortissants marocains enregistrés auprès de notre Ambassade à Oslo est de 6500. L'Ambassade estime le nombre de Marocains présents sur le sol norvégien à environ 12000.

Création d'une Commission Consulaire entre le Maroc et la Norvège. La 1^{ère} Réunion des consultations consulaires a eu lieu le 17 juin 2013, à la DACS, entre le Directeur Général des Affaires consulaires au Ministère norvégien des Affaires

étrangères, Mme Lene N. LIND et le Directeur des Affaires Consulaires et Social du MAEC.

Le Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Marocains Résidants à l'étranger, a effectué une visite de travail en Norvège du 23 au 26 mai 2013. Il a eu un entretien avec le Secrétaire d'Etat à la Justice. Lors de cette visite, la partie norvégienne a donné son accord de principe concernant la proposition marocaine de conclure une convention judiciaire.

Visite au Maroc, du 5 au 8 mai 2013, de l'Attaché de Police auprès de l'Ambassade de Norvège à Alger, M. Henrik Holst, qui était accompagné du Directeur du Bureau d'Immigration de la Police norvégienne, Mme Siri Eide Krosby, et du responsable de la Section Juridique. L'objectif de la visite était de discuter des moyens d'identifications des personnes en situation irrégulière sur le territoire norvégien et des conditions de leur rapatriement à leur pays d'origine.

Visite au Maroc, du 5 au 10 mai 2013, d'une délégation des autorités des migrations norvégienne et suédoise. Le but de cette visite rentre dans le cadre de la migration irrégulière et pour s'enquérir sur les conditions de retour et d'intégration des mineurs marocains demandeurs d'asile.

Pour préserver les intérêts de la communauté marocaine en Norvège, il est nécessaire que les autorités consulaires des deux pays puissent tenir des réunions périodiques pour étudier les difficultés que cette communauté peut rencontrer et leur trouver des solutions, reprendre les négociations pour la conclusion d'un Accord sur la Sécurité Sociale et entamer des négociations pour la conclusion d'une convention d'entraide judiciaire.

La Norvège possède 3 consulats honoraires au Maroc : à Casablanca, Agadir et Tanger.

Coopération policière en matière d'immigration :

Une délégation de la DGSN a effectué une visite de travail à Oslo, du 21 au 25 octobre 2013, sur invitation de la police norvégienne d'immigration, dans le but d'échanger son expérience avec la police norvégienne d'immigration, et de comprendre les procédures et méthodes de fonctionnement de la police norvégienne d'immigration, notamment en matière d'enregistrement et de traitement des demandes d'asile et de tirer profit de l'expérience norvégienne dans ce domaine.

Le gouvernement norvégien souhaite renforcer la coopération avec le gouvernement marocain dans le but d'assurer une meilleure gestion de la circulation des personnes, en particulier pour les questions liées à la facilitation des conditions de retour des personnes en situation irrégulières en toute sécurité et dans la dignité. D'après l'Ambassade de Norvège à Rabat, la partie norvégienne propose d'entamer des consultations sur un projet d'accord de réadmission entre le Maroc et la

Norvège. Le Ministère norvégien de la Justice et de la Sécurité publique, Département chargé des questions de migration, serait disposé à recevoir une délégation marocaine à Oslo dans ce sens, ou le cas échéant, une délégation norvégienne pourrait se rendre au Maroc.

La Norvège accorde une attention particulière aux accords de réadmission. Des accords ont été signés avec 29 pays, au cours de ces dernières années.

Éléments de langage

Dîner de travail

Mardi 27 mai A 19h00

Lieu : Engebret Café

Thèmes à l'ordre du jour

- a. **Sécurité et stabilité au Sahel/Sahara**
 - b. **Afrique du Nord** (Libye, Egypte et intégration régionale au Maghreb)
 - c. **Syrie** (y compris les combattants étrangers et les élections présidentielles du 3 juin)
- **Question sécuritaire au Sahel** : Présenter les différentes actions réalisées par notre pays au Mali.
 - Le Maroc demeure **fermement et constamment engagé à assurer le soutien du Mali et de l'ensemble de son voisinage sahélien**.
 - Les **deux visites de Sa Majesté le Roi** au Mali à l'occasion de l'inauguration de la Présidence et en février dernier, illustrent la détermination du Maroc à soutenir ce pays et à **contribuer au processus de sa reconstruction** et de sa **stabilisation**. Ces visites ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération multiforme entre le Maroc et le Mali qui sont liés par des **relations séculaires**.
 - L'intervention française au Mali et la forte mobilisation de la Communauté internationale ont permis une légère amélioration de la situation sécuritaire dans ce pays, mais **la région demeure vulnérable** en raison de la résistance des groupes terroristes qui se sont repliés vers des bases arrières au nord du Mali et dans les zones frontalières avec la Libye pour se réorganiser.
 - **Proposer à la partie norvégienne d'explorer les opportunités de coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, par l'organisation de rencontres régionales et sous-régionales, ainsi que par la mise en œuvre d'actions de coopération en faveur des pays du Sahel dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme religieux et l'établissement d'un mécanisme de contrôle des frontières destinés à la poursuite judiciaire des terroristes.**
 - Le Maroc et la Norvège devraient partager leurs expériences en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme religieux, ainsi que la promotion des valeurs de tolérances et de modération.
 - Explorer la possibilité de soutien par la Norvège dans la mise en œuvre de certains projets et activités identifiées lors de la Conférence sur la coopération en matière de contrôle aux frontières dans le Sahel et le Maghreb (Rabat, 13-15 mars 2013).

- Envisager une coopération en matière de gouvernance des structures de sécurité et de défense, ainsi qu'en matière de contrôle des frontières, étant donnée l'expérience pionnière de notre pays en la matière.
- Proposer également à la partie norvégienne de conclure **un accord de coopération tripartite** avec le Maroc en vue de promouvoir la formation technique dans la région du Sahel, étant donné les besoins importants dans ce domaine.

- **Libye** : Présenter l'approche préconisée par le Maroc pour contribuer à réussir la transition démocratique en Libye.

Le Maroc est fortement préoccupé par l'évolution de la situation en Libye (manque de légitimité du gouvernement qui se révèle dans son incapacité de s'imposer, et dégradation de la situation sécuritaire), et est persuadé de l'importance d'une pression internationale accrue et mieux coordonnée afin de pousser la classe dirigeante libyenne à livrer des résultats concrets pour sortir de l'impasse politique.

- **Crise syrienne** : Depuis le début des contestations en Syrie, le Maroc s'est engagé activement dans les efforts déployés en vue de trouver une solution politique qui permettra au peuple syrien frère de concrétiser ses aspirations légitimes. Il a oeuvré, de concert avec ses frères arabes et ses partenaires internationaux, pour mettre en place des initiatives viables qui permettraient d'arrêter l'escalade de la violence et de satisfaire les revendications des manifestants, tout en préservant la stabilité, l'unité et la souveraineté de la Syrie. Le Maroc avait pris part à la Conférence de Genève II.

Pour le Maroc, le volet humanitaire demeure à la tête des priorités et considère que les pressions qui ont permis l'adoption de la Résolution sur les armes chimiques devraient être exercées pour que le Conseil de Sécurité puisse aboutir à une Résolution contraignante en matière d'acheminement d'aide humanitaire et de protection des civils syriens.

- S'agissant du problème des combattants étrangers en Syrie, le Ministre de l'Intérieur marocain avait pris part aux travaux de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles, le 8 mai courant, sur le phénomène des étrangers partis combattre en Syrie, en tant qu'invité d'honneur, ce qui témoigne du leadership du Maroc dans la lutte contre les différentes formes de crimes.
- **Egypte** : Le Maroc suit avec un intérêt particulier les développements politiques importants et historiques que connaît ce pays frère depuis plus de deux ans.

Il demeure optimiste à ce que le processus de l'application de la mise en œuvre de la feuille de route, annoncée le 03 juillet dernier, et la tenue des prochaines élections présidentielles, aboutissent à un consensus national inclusif qui permettra à toutes les composantes de la société égyptienne d'y participer en vue de doter ce pays frère d'institutions légitimes et crédibles et lui permettre de récupérer sa place au sein de la communauté arabe et internationale, et le préserver du fléau du terrorisme.

Éléments de langage

Consultations

Mercredi 28 mai de 9h00 à 10h45

Lieu : Ministère des Affaires étrangères

Thèmes à l'ordre du jour

- a) **Questions bilatérales**
- b) **Droits de l'Homme et coopération multilatérale**
- c) **Coopération avec l'EU** (coopération méditerranéenne et politique de voisinage de l'UE)

Relations Bilatérales Maroc-Norvège

- Se féliciter des **relations bilatérales qui sont bonnes et très anciennes** (elles datent du 18^{ème} siècle).
- Se réjouir de l'évolution positive des relations bilatérales et de **l'intérêt partagé de développer davantage ces relations** dans divers domaines.
- Se féliciter de la qualité et de la fréquence du dialogue politique entre les deux Ministères qui témoignent de la volonté commune de consolider les relations bilatérales. La dernière session de consultations politiques au niveau des Secrétaire Généraux, s'est tenue à Rabat, le 14 juin 2013. **Le MAE norvégien a émis le souhait d'effectuer une visite de travail à Rabat, le dernier trimestre de l'année 2014 (période proposée par la partie norvégienne, en attente de confirmation de la partie marocaine).**
- Saluer la tenue des **premières consultations consulaires** au niveau des Directeurs des Affaires Consulaires, le **17 juin 2013**. Ainsi que de la **visite en Norvège du Ministre de la Communauté marocaine**, le 26 mai 2013.
- Le Maroc et la Norvège partagent les mêmes points de vue sur plusieurs questions d'ordre régional et international. Pour sa part, le Maroc est très intéressé par la consolidation de ses contacts avec la Norvège au sein des instances internationales et régionales.

Soutien aux candidatures

- La Norvège avait voté en faveur de la candidature du Maroc au poste de membre non permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, pour la période 2012-2013. Les deux pays s'étaient engagés pour un arrangement de soutien réciproque entre la candidature du Maroc à ce poste et la candidature de la Norvège au Conseil des Droits de l'Homme (CDH), pour la période 2009-2012.
- La Norvège a soutenu la candidature du Maroc au poste de membre du Conseil des droits de l'Homme pour la période 2014-2016.

- La Norvège appuiera la candidature de l'Ambassadeur Bennouna au poste de Juge à la CIJ pour la période 2014-2024 (selon un responsable au Ministère norvégien des Affaires Etrangères).

Actualisation du cadre juridique :

- La partie norvégienne ne juge pas nécessaire de modifier le cadre juridique régissant les relations entre les deux pays, mais demeure ouverte aux propositions marocaines.
- La partie norvégienne avait donné son accord de principe concernant la proposition marocaine de conclure une convention d'entraide judiciaire. Proposer à la partie norvégienne d'entamer des négociations pour la conclusion de cette convention.
- Nécessité d'entamer des négociations pour la conclusion d'un accord sur la sécurité sociale.
- La partie norvégienne avait exprimé le souhait de conclure un accord avec notre pays sur la réadmission.

Coopération économique :

- Rappeler la position de la Norvège qui décourage les entreprises norvégiennes d'opérer avec les provinces du sud. Souligner à cet égard, l'importance du langage utilisé qui trahit une prise de position contraire aux termes des Nations Unies. Le Secrétaire d'Etat norvégien, Bard Glad Pederson, titulaire du portfolio de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient au même Département a déclaré, dans une interview à la radio publique NRK (mars 2014) : « **les industriels norvégiens ne devraient pas faire des affaires au Sahara occidental. Nous ne reconnaissons pas l'annexion par le Maroc de cette zone** ».
- Rappeler la discussion tenue avec Mme Torunn Viste lors des consultations à Oslo, au sujet de la position adoptée par la Norvège sur le champ d'application de l'AELE au niveau de notre territoire national. Pour la Norvège, les produits provenant du Sahara ne peuvent avoir un certificat d'origine désignant le Maroc.
- Souligner la nécessité de renforcer les échanges commerciaux qui font ressortir un profond déficit commercial au détriment du Maroc.
- Promouvoir la coopération économique entre les deux pays en organisant des rencontres entre hommes d'affaires, et discuter de la possibilité de création d'un Conseil d'Hommes d'Affaires.
- Développer la coopération dans le domaine des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne...).
- Explorer les opportunités de coopération dans des domaines spécifiques tels que l'enseignement, et la recherche scientifique, notamment en matière de protection de l'environnement, auquel la Norvège accorde une importance particulière.

Coopération dans le domaine de la pêche maritime

- Etant donnée l'importance du domaine de la pêche pour le Maroc et la Norvège, il conviendrait de développer davantage la coopération entre le Maroc et la Norvège dans le domaine de la recherche halieutique, en mettant en application les axes de coopération prévus par l'Accord de coopération entre les Ministères de la Pêche des deux pays et le mémorandum d'entente signé en septembre 2006 entre l'Institut National de Recherche Halieutique marocain et « SONTEC Fisheries and Aquaculture Norway » .
- Encourager les sociétés norvégiennes spécialisées dans le domaine de la pêche maritime à investir au Maroc.

Coopération parlementaire et société civile :

- Nécessité de renforcer et d'encourager les relations entre les institutions parlementaires des deux pays, à travers des échanges de visites et d'expériences, à différents niveaux (Présidence, Groupe d'amitié, Commissions etc.). Un groupe d'amitié parlementaire Maroc-Norvège a été constitué à la Chambre des Représentants en novembre 2013.
- Renforcer les relations entre les partis politiques, surtout la jeunesse qui constitue le vivier de ces partis.
- Mettre en place des mécanismes pour tisser des contacts entre les associations et ONGs des deux pays notamment celles qui œuvrent dans les domaines des droits de l'Homme, et de la promotion de la condition de la femme, de manière à renforcer la compréhension mutuelle.
- Importance d'initier une coopération entre les institutions spécialisées marocaines et leurs homologues norvégiennes dans le domaine de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme, notamment en matière de lutte contre la corruption. **L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) a émit le souhait de pouvoir bénéficier des cycles de formation réalisés par l'institution U4 (Anti-corruption Resource Center), institution basée à Bergen qui dispose d'une renommée en matière de prévention de la corruption. Aussi, l'ICPC souhaiterait bénéficier de l'expertise de cette institution par l'entremise de leur partenaire NORAD (Norwegian Agency for Development Cooperation), afin d'assurer un transfert de savoir vers l'ICPC.**

Coopération dans le domaine judiciaire :

- Le Maroc a fait des efforts importants pour réaliser la **réforme de la justice**, sa moralisation, sa modernisation, et le renforcement de son indépendance. Sa Majesté le Roi avait procédé à la mise en place de la Haute Instance du Dialogue National sur la Réforme profonde et Globale du Système Judiciaire en mai 2012, et une Charte de Réforme du Système Judiciaire a été adoptée, en juillet 2013, prévoyant des objectifs stratégiques de réforme et un plan opérationnel pour leur exécution.

- **La dernière réforme en date** est celle du **projet de loi concernant la procédure pénale** et qui comprend de nouvelles dispositions de nature à renforcer les droits de la défense et consolider les principes du procès équitable. Quelques exemples du nouveau projet de loi :
 - L'enregistrement audiovisuel obligatoire des interrogatoires
 - Plus de restrictions sur la garde à vue ou la détention préventive,
 - Les alternatives à la détention provisoire comme le bracelet électronique,
 - des alternatives aux peines privatives de liberté comme les travaux d'intérêt général, ou
 - l'adoption de mesures prévoyant de transformer certains crimes en délits
- Le **Maroc souhaiterait bénéficier de l'expertise de la Norvège** dans le domaine judiciaire, notamment en matière de **formation des fonctionnaires** et agents chargés de missions de **police judiciaire** dans le domaine de la **culture des droits de l'Homme**, ainsi que dans la mise en place de la **juridiction numérique**, en vue de moderniser l'administration judiciaire marocaine. Les **peines non privatives de liberté** sont également un domaine très important dont le Maroc est particulièrement demandeur.
- Proposer également à la partie norvégienne d'entamer des négociations pour la conclusion de la **Convention d'entraide judiciaire**.

Coopération triangulaire :

- Promouvoir une coopération triangulaire Maroc-Norvège-Afrique, à l'instar de ce qui ce fait avec d'autres partenaires tels que l'Espagne, la Belgique et le Qatar.
- La Norvège a manifesté son intérêt pour une coopération tripartite avec le Maroc dans le cadre de l'engagement du Royaume dans la sauvegarde du manuscrit du Nord du Mali dans le cadre de l'UNESCO.
- La Norvège s'intéresse à l'établissement d'une instance de « fact finding » sur les exactions qui ont eu lieu au Nord du Mali particulièrement envers les femmes.
- L'intérêt de la Norvège pour l'Afrique prend de l'importance et le Maroc peut servir de plateforme pour ce continent aussi bien sur le plan commercial que dans le cadre de la coopération et l'aide au développement.
- Mme Bente Angell-Hansen, Secrétaire Générale, avait souligné que les événements tragiques d'Ain Amenas et la situation au Mali soulignent plus que jamais la **nécessité d'une coopération sécuritaire renforcée entre le Maroc et la Norvège**.

Coopération dans le domaine culturel

- Développer la coopération dans ce domaine, et proposer à la partie norvégienne de :
 - Conclure un accord dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle, ainsi qu'un accord dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

- Encourager l'établissement de relations de coopération directe entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays, en vue de favoriser la participation de chercheurs marocains et norvégiens aux projets scientifiques bilatéraux et multilatéraux.

Question Nationale

- Saluer la position de la Norvège qui n'a jamais reconnu la pseudo RASD.
- Derniers développements de la question du Sahara marocain.